



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00450

Numéro SIREN : 512 343 609

Nom ou dénomination : 3DO2

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2014 sous le numéro de dépôt 3856

JEANES

VALEUR

---

LEGALE

---

Duplicata

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE  
14, RUE DU PALAIS BP 50365  
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1  
TEL: 0 891 01 11 11  
FAX: 05 46 50 55 70

## RECEPISSE DE DEPOT

3DO2

63 avenue Edmond Grasset  
17000 La Rochelle

V/REF :

N/REF : 2009 B 450 / 2014-A-3856

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 18/09/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 09/09/2014  
- Changement de forme juridique

Concernant la société

3DO2

Société à responsabilité limitée

63 avenue Edmond Grasset

17000 La Rochelle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-3856 le 18/09/2014

R.C.S. LA ROCHELLE 512 343 609 (2009 B 450)

Fait à LA ROCHELLE le 18/09/2014,

LE GREFFIER



LEGALE

---

EANE

VALELLA

---

LEALLE

---

# **Séverine OFFREDO**

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers  
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**SARL 3DO2**  
**63 Avenue Edmond Grasset**  
**17000 LA ROCHELLE**

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

**sur la transformation de la société 3DO2**  
**société à responsabilité limitée,**  
**en société par actions simplifiée**

---

**SARL 3DO2**  
**63 Avenue Edmond Grasset**  
**17000 LA ROCHELLE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**sur la transformation de la société 3DO2**  
**société à responsabilité limitée,**  
**en société par actions simplifiée**

---

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-43 du même code par décision de l'associé unique en date du 17 Juillet 2014, nous avons établi le présent rapport afin de :

---

- vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant de capitaux propres par rapport au capital social.

## **I. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 234 428 €, un bénéfice net de 52 260 €, et des capitaux propres de 193 262 € en augmentation au regard des capitaux propres de l'exercice N-1 qui ressortaient à 141 002 €.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 Décembre 2013, mais les opérations enregistrées en comptabilité jusqu'au 30 Juin 2014 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

---

## **II. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA TRANSFORMATION**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisés pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Rochelle,  
Le 9 Septembre 2014.

Séverine OFFREDO,  
Commissaire aux Comptes  
et à la transformation

